

LES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT



Pour bénéficier de ces aides, il est impératif de se faire assister par un opérateur professionnel pour la constitution du dossier.

Le coût de cette prestation est pris en charge, par le Département et l'Anah.

CONTENU DE LA MISSION

- Réalisation d'un diagnostic technique et énergétique,
- Aide à la décision,
- Conseils sur les écogestes,
- Aide à l'élaboration du projet et du montage des dossiers de financement.

SOLiHA et le CRER ont été retenus pour effectuer cette mission



OÙ S'ADRESSER ?

ADIL

Agence Départementale
d'Information sur le Logement

28 rue du bas paradis
79000 NIORT
Tél. 05 49 28 08 08



DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

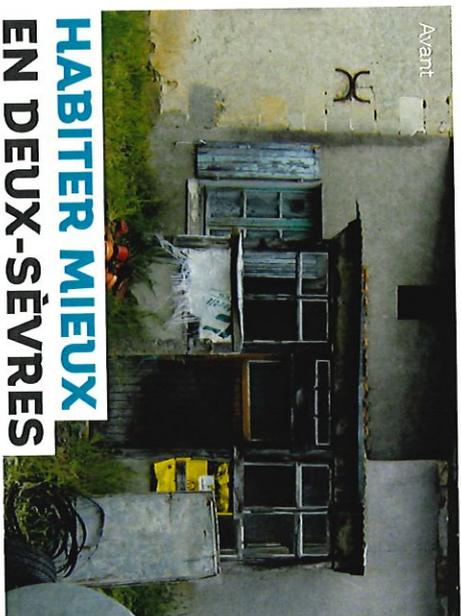
Direction de l'insertion
sociale et professionnelle

74 rue Alsace Lorraine
CS 58880
79028 NIORT cedex
Tél. 05 49 06 77 13



Service com. Dép. 79 - éditon 2016

Avant



HABITER MIEUX EN DEUX-SÈVRES

Des aides pour améliorer la performance thermique et adapter votre logement



Après



Programmes copilotés par le
Département, l'Agence nationale
de l'habitat (Anah) et l'Etat



www.deux-sevres.fr



LES PRÊTS SPÉCIFIQUES

PROCIVIS, missions sociales du Crédit Immobilier s'est engagé dans ce dispositif aux côtés du Département et de l'État en accordant, sous certaines conditions, des prêts préférentiels aux propriétaires à revenus modestes.

AVANTAGES

- ☑ Prêt à taux 0,
- ☑ Sans frais de dossier,
- ☑ Les prêts PROCIVIS peuvent aussi ouvrir droit à l'Allocation logement pour les propriétaires.





LE PRINCIPE

Apporter des aides financières aux propriétaires qui réalisent des travaux sur leur résidence principale dans le but de réaliser :

- Des économies d'énergie,
- Une amélioration des logements très dégradés,
- Une adaptation des logements au vieillissement.



LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

- **Travaux d'économie d'énergie** (isolation des combles et/ou des murs, changement de chaudière, remplacement des menuiseries extérieures, pose d'une ventilation mécanique contrôlée...).
- **Travaux de réhabilitation lourde pour le traitement de l'habitat indigne** (travaux de renforcement du gros œuvre, des charpentes, création d'une installation de chauffage...).
- **Travaux d'adaptation liés au vieillissement** (installation de barres d'appui, de rampes d'accès, adaptation de la salle de bain...).



LES AIDES POSSIBLES

* Selon le niveau de ressources et le type de travaux.

- **Anah**
Subvention allant de 35 à 50% du montant HT des travaux.

+
Une prime « Habiter mieux » de 2 000 € maximum pour les travaux de maîtrise de l'énergie.

- **Département**

Subvention de 500 à 9 000 € maximum

D'autres aides peuvent être mobilisées : caisses de retraite, crédit d'impôt, écoprêt Habiter Mieux...



LES CONDITIONS D'OCTROI

- Le logement doit avoir plus de 15 ans,
- Ne pas avoir bénéficié d'un prêt accession du Ministère du logement depuis 5 ans,
- Les travaux d'économie d'énergie réalisés doivent améliorer d'au moins 25% la performance énergétique du logement,
- Occuper le logement pendant 6 ans,
- L'octroi de ces aides est soumise à conditions de ressources :

Nombre d'occupants du logement	Ménages aux ressources très modestes*	Ménages aux ressources modestes*
1 personne	14 308 €	18 342 €
2 personnes	20 925 €	26 826 €
3 personnes	25 166 €	32 260 €
4 personnes	29 400 €	37 690 €
5 personnes	33 652 €	43 141 €
Par personne supplémentaire	4 241 €	5 434 €

* Plafond de ressource 2016

* Revenu fiscal de référence (N-2)



LES ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

- Ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les différents accords de financement.
- Faire réaliser les travaux par des entreprises.



EXEMPLE D'UNE OPÉRATION

📌 **Projet envisagé :**

- Isolation des murs intérieurs,
- Installation d'un poêle à bois.

Soit une économie d'énergie de 33%

📌 **Financement prévisionnel :**

Montant des travaux HT	13 400 €
• Anah	6 000 €
• Prime forfaitaire « Habiter Mieux »	1 340 €
• Département	1 000 €
Total des aides	8 340 €
• Apport personnel	1 000 €
• Prêts Procvivis	4 060 €
Durée : 60 mois - Mensualité : 68 € déductibles du droit à l'allocation logement.	
• Crédit d'impôt possible	

Bilan final	Avant travaux	Après travaux
Étiquette énergie	D	B
Consommation conventionnelle de kWh/m²/an	308	217
Économie d'énergie		33%

Soit une diminution de la consommation énergétique conventionnelle de : **33%**

